

Je certifie que la réquisition présentée le 2006-03-17 à 11:17 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Montréal
sous le numéro 13 127 491.



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de décontamination	
Nom des parties :	Propriétaire	Imperial Oil Limited
	Requérant	Pétrolière Impériale - Impérial Oil

2006-03-17
11:17
13 127 491

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Montréal, ce quinzième (15^{ième}) jour de mars de l'an deux mille six (2006).

COMPARAÎT :

PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE – IMPERIAL OIL, une société constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario, ayant une place d'affaires au 7100, rue Jean-Talon Est, à Anjou, Province de Québec, H1M 3R8 dont les seuls associés sont **Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited** et **Pétrolière McColl-Frontenac Inc./McColl-Frontenac Petroleum Inc.** toutes deux des sociétés par actions, constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant leur siège social respectif au Fifth Avenue Place, 237 – 4th Avenue S.W., Box 2480 – Station M, Calgary, Province d'Alberta, T2P 3M9, la société **PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE – IMPERIAL OIL** ici représentée par **Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited**, associé-gérant, **Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited**, elle-même ici agissant et représentée par Henry J. ORBAN, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le seize (16) novembre 2005 et d'une procuration sous seing privé en date du quinze (15) février 2006.

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence de contaminants dans le terrain en-deçà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présentée ci-dessous et attestée par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2 et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

*Un emplacement connu et désigné comme étant le lot
DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-
SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT (2 497 228)
cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.*

*Avec un immeuble ci-dessus érigé portant l'adresse civique
810, rue Fleury Est, Montréal, Québec.*

(ci-après « l'Immeuble »)

2. **IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS**

Imperial Oil Limited est propriétaire de l'Immeuble en vertu des actes de vente publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 2089548, 2089547, 1266950 et son adresse est 111 St-Clair ouest, Toronto, Ontario, M5W 1K3.

3. **DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE**

Le terrain est situé dans la municipalité de Montréal et l'usage autorisé sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité est de nature mixte résidentielle-commerciale.

4. **DÉCLARATION PRÉALABLE**

Le Comparant a déposé auprès du ministère de l'Environnement le "*Plan de réhabilitation de l'ancienne station-service Esso no. 44-0289 localisée au 810, Fleury Est, Montréal, Province de Québec*" en date du 18 octobre 2005.

5. **RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION**

Le résumé ci-joint de l'étude de réhabilitation environnementale – Surveillance environnementale des travaux de réhabilitation à la station-service sise au 810 rue Fleury Est, Montréal (Québec) (Dessau-Soprin Inc., Février 2006) fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 5.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires;
- 5.2 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 5.3 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en-deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 5.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 5.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.


Ce résumé est attesté par Claude Marcotte (#122) le 22 février 2006, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

6. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, le comparant a signé à Montréal ce quinzième (15^{ième}) jour de mars deux mille six (2006).

Signature du Comparant :

Par : 
Henry J. ORBAN
Spécialiste principal, environnement
et Chef d'Équipe Est

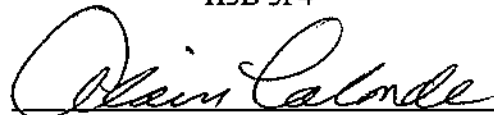
ATTESTATION

Je, soussigné, Alain LALONDE, avocat, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Montréal, province de Québec, ce QUINZIÈME (15^e) jour de mars de l'an deux mille six (2006).

Nom : Alain LALONDE
Qualité : Avocat
Adresse : 1, Place Ville-Marie
37^{ième} étage
Montréal (Québec)
H3B 3P4


Alain LALONDE, avocat

FORMULAIRE D'ATTESTATION
RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 810 rue Fleury Est à Montréal	
N ^{os} de lots : 2 497 228	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45,33'23.040'' Longitude : -73,39'36.000''
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom :	
Nom de l'entreprise : Pétrolière Impériale	
Adresse : 7100 Jean-Talon Est, Montréal	Code postal : HIM 3R8
N ^o de téléphone : 514-493-7059	N ^o de télécopieur : 514-493-7114
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Surveillance environnementale des travaux de réhabilitation à la station-service située au 810 rue Fleury Est, Montréal, Québec	
Firme : Dessau Soprin inc.	
Auteur : Natalie Parent	Date : Février 2006

Après vérification du rapport final des travaux de réhabilitation, j'atteste que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences du plan de réhabilitation, préalablement autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec.

CLAUDE MARCOTTE

Nom de l'expert (en lettres moulées)

Claude Marcotte

Signature de l'expert

122

Numéro d'identification
de l'expert

22 février 2006

Date

p. j. Grille d'attestation pour la réalisation de travaux de réhabilitation

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE RÉHABILITATION

Surveillance environnementale des travaux de réhabilitation à la station-service sise au 810, rue Fleury Est à Montréal, Québec.

Auteur : Natalie Parent, Dessau-Soprin Inc.

Date : Février 2006

Le site possède une superficie de 1 400 m² et occupe le lot 2 497 228 du Cadastre du Québec. Le site s'insère dans un secteur autorisant les usages résidentiels de tous genres et les usages commerciaux correspondant à des commerces de détail et de services mixtes.

Le site a été la propriété successive de particuliers, puis de Pétrolière Impériale à partir de 1957. Des activités de vente d'essence et d'entretien mécanique y ont pris place depuis 1958. Deux générations d'équipements pétroliers ont occupé le site dans la partie centrale, puis au nord-ouest du site. La plus récente, datant de 1987 et retrouvée sur le site au moment des travaux, se résume à trois réservoirs souterrains d'essence en fibre de verre à paroi simple reliés à quatre pompes distributrices. Un réservoir souterrain d'huile à chauffage et un réservoir souterrain d'huile usée s'y trouvent également.

Dans le cadre du présent mandat, l'objectif de réhabilitation établi est celui des normes de l'Annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (ci-après « RPRT »), équivalentes au niveau B des critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP (1998, révisée en 1999, 2000 et 2001) (ci-après « Politique »). Les informations obtenues lors des études antérieures (Caractérisations environnementales de site Phases I et II, une caractérisation complémentaire et un suivi environnemental des travaux de démantèlement des équipements pétroliers) ont permis de mettre en lumière la problématique environnementale présente dans quatre secteurs distincts sur le site de la station-service. Ces quatre secteurs correspondent respectivement l'emplacement des anciens vérins hydrauliques du bâtiment (EXC-1), l'ancien réservoir d'huile à chauffage (EXC-2), l'ancien réservoir d'huiles usées (EXC-3) et celui correspondant aux anciennes infrastructures d'équipements pétroliers, d'îlots de distribution, ainsi qu'à proximité de la fosse de réservoirs à essence (EXC-4). Les sols contaminés par les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et les HAP en concentrations supérieures aux normes de l'Annexe I du RPRT et supérieures aux normes de l'Annexe II du RPRT, ont été excavés et transportés vers la plate-forme de recyclage des sols de la Pétrolière Impériale située à Montréal-Est, pour leur traitement.

Des travaux de caractérisation d'appoint, effectués en mai 2005 par l'intermédiaire de six tranchées d'exploration réalisées dans le secteur sud-est du site, ont permis de délimiter une enclave de matériaux secs (briques, béton et asphalte).

Les travaux de réhabilitation, incluant l'excavation et l'élimination hors-site des sols affectés, ainsi que le remblayage final des fosses d'excavation se sont déroulés du 12 décembre au 21 décembre 2005. Au niveau des quatre secteur d'excavation, les sols affectés en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ (ci-après « HPC₁₀-C₅₀ ») et hydrocarbures aromatiques polycycliques (ci-après « HAP ») ont été excavés jusqu'à 1,3 m de profondeur dans le secteur EXC-1. Au droit du secteur EXC-2, l'excavation a atteint une

profondeur de 2,5 m au droit du secteur EXC-3 à une profondeur variant de 2,0 à 2,8 et au droit du secteur EXC-4 a atteint une profondeur de 3,0 m afin d'enlever la totalité des sols contaminés

Les sols contaminés par les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et les HAP en concentrations supérieures aux normes de l'Annexe I et II du RPRT ceux-ci ont été excavés et transportés vers la plate-forme de recyclage des sols de la Pétrolière Impériale située à Montréal-Est, pour leur traitement. Des déblais de diverses natures ont également été gérés hors site au cours des travaux de réhabilitation. Les matériaux secs ont été éliminés au site Simard-Beaudry.

Un volume global d'environ 410 m³ de sols non-conformes (309 m³ de sols >C et 101 m³ de sols B-C) et 24 m³ de matériaux secs ont été excavés et gérés hors site afin d'atteindre l'objectif de réhabilitation du terrain. Ce volume correspond à une masse pesée d'environ 879 t.m. Au terme de ces travaux, le terrain a été remblayé avec les déblais de surface propres (~ 60 m³) et des matériaux d'emprunt (sable classe A et pierre concassée de calibre 20-0 mm) provenant de sablière et carrière locales (quantité totale de 622 t.m.).

En ce qui a trait à l'eau souterraine lors des travaux de réhabilitation environnementale, aucune intervention est survenue car l'évolution de l'eau est sous la surface du terrain et se situerait essentiellement dans l'unité de roc.


Les résultats analytiques découlant de la surveillance environnementale appliquée par Dessau-Soprin ont indiqué que les sols en place au terme des travaux d'excavation et à l'intérieur des limites de propriété, respectent les valeurs limites des normes de l'Annexe I du RPRT (niveau B des critères de la *Politique* du MDDEP). De ce fait, le terrain à l'étude respecte les normes du RPRT et les critères et dispositions de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du MDDEP.

Claude Marcotte

Nom de l'expert

122

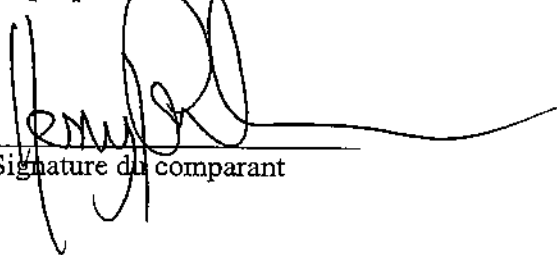
Numéro d'identification de l'expert


Signature de l'expert

23 février 2006
Date

HENRY J. ORBAN

Comparant dûment autorisé
du propriétaire


Signature du comparant

7 Mars 2006
Date